



Commune de  
**Faverges-Seythenex**

**DELIBERATION n° Del.2025-II-18**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2025**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**Le 27 Février 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- en exercice : 33  
- présents : 25  
- représentés : 7  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en  
Préfecture le **14 MARS 2025**

De la publication le  
**24 MARS 2025**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Madame Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Madame Florence GONZALES

Monsieur François HUSAK a donné procuration à Madame Véronique BOUCHET

Monsieur Mohammed FAYEK a donné Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE

Madame Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Michel VOISIN

Monsieur Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Madame Julie DENAMBRIDE

Monsieur Olivier TISSOT-DUPONT a donné procuration à Madame Anne-Marie BERNARD

Madame Virginie DUPONT a donné procuration à Monsieur Yves CREPEL

**ABSENTS** : Jean-Philippe MARTINET

**Approbation du Budget Annexe Forêt Communale 2025**

**Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire**

**Vu** la délibération n°DEL-2023-IX-153, adoptant le règlement financier et budgétaire de la commune de Faverges-Seythenex le 15 Novembre 2023,

Conformément aux articles L.1612-2 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget principal de la commune et les budgets annexes sont proposés par le Maire et votés par délibération du conseil municipal, chaque année avant le 15 avril ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Est également jointe à la présente délibération, la maquette budgétaire 2025 du budget annexe Forêt Communale.

Il est rappelé que ce document budgétaire a été précédé :

**Délibération n° Del-2025-II-18 du 12 Mars 2025**

- D'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2025 lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2025 conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T.,
- De l'examen des propositions par la commission municipale des finances qui s'est déroulée le 24 février 2025,
- et prend fin par le vote du Conseil Municipal qui autorisera le Maire à engager les dépenses et prescrire les recettes.

Le Budget 2025 présenté comprend l'affectation anticipée des résultats conformément à la délibération **Del.2025-II-11** du 12 Mars 2025, et s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de : 94 230 €, inscrits par chapitres comme suit :

## BUDGET FÔRET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	BP 2025		Budget 2024 Cédits ouverts	Réalisé 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	111 760,00 €	85 455,20 €	72 600,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 - Produits des services et du domaine	53 000,00 €	8 590,82 €	19 185,67 €
014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 - Dotations et participations	7 500,00 €	2 000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 948,71 €	0,00 €	500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>116 708,71 €</b>	<b>85 455,20 €</b>	<b>73 100,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>60 500,00 €</b>	<b>10 590,82 €</b>	<b>19 185,67 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	93 700,00 €	0,00 €	16 130,00 €				
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>93 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 130,00 €</b>	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>002 - Déficit reporté de fonctionnement</b>				002 - Excédent reporté de fonctionnement	149 908,71 €	149 908,71 €	75 044,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 408,71 €</b>	<b>85 455,20 €</b>	<b>94 230,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210 408,71 €</b>	<b>160 499,53 €</b>	<b>94 230,00 €</b>

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, restes à réaliser reportés au budget 2025 compris, à hauteur de 49 620,43 € inscrits par chapitres comme suit :

## BUDGET FÔRET - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025		Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 200,00 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	165 034,06 €	42 843,63 €	7 826,74 €	17 593,69 €	024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 - Dotations et fonds	68 971,90 €	68 971,90 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1068 - excédents de fonct capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>165 034,06 €</b>	<b>42 843,63 €</b>	<b>7 826,74 €</b>	<b>41 793,69 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>68 971,90 €</b>	<b>68 971,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
					021 - Virement de la section de fonctionnement	93 700,00 €	0,00 €	0,00 €	16 130,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>93 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 130,00 €</b>
001 - Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	001 - excédent d'investissement	2 362,16 €	2 362,16 €	0,00 €	28 490,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>165 034,06 €</b>	<b>42 843,63 €</b>	<b>7 826,74 €</b>	<b>41 793,69 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 034,06 €</b>	<b>71 334,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>49 620,43 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 février 2025,

**Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

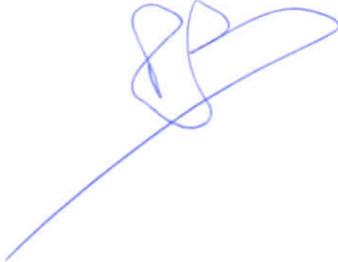
✚ **APPROUVE** le budget annexe Forêt Communale pour l'année 2025 ci-joint en annexe, conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits étant votés par chapitres comme répartis ci-dessus et s'équilibrant à :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	94 230,00 €
Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	49 620,43 €

✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.